

## **Avis aux membres**

### **Action collective du Regroupement des citoyens du secteur des Constellations**

Le 30 juin 2020, l'honorable Denis Jacques, juge à la Cour supérieure du Québec, a approuvé l'entente de règlement intervenue entre le Regroupement des citoyens du secteur des Constellations, ses membres désignés, M. Jean-François Labbé et Mme Catherine L'Espérance, ainsi que la Ville de Lévis, ses assureurs et les sociétés WSP Canada inc. et Inspec-Sol inc.

Cette entente permet la remise d'une indemnité à chacun des 530 propriétaires des 286 résidences visées par le recours collectif.

Le recours collectif entrepris le 30 juin 2010 a permis l'instauration d'un programme de suivi géologique des résidences du quartier et la création, par la Ville, d'un programme de subvention pour la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol, lequel programme a permis de remettre une première indemnité de 1 761 350 \$ en remboursement de travaux à des membres.

Avec la somme additionnelle de 4 140 700 \$ obtenue dans le cadre de l'entente approuvée par le juge Jacques, c'est une enveloppe globale de 5 902 050 \$ qui a été obtenue pour les résidents membres du recours.

En plus de la réception prochaine d'un chèque d'indemnisation non imposable en compensation finale de leur situation, les membres toujours propriétaires d'une résidence dans le quartier en date du 2 octobre 2020 et qui ont participé au programme de suivi d'arpentage de la ville, recevrons de la firme Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée une opinion géotechnique individualisée relativement à leur propriété.

Nous profitons de cette occasion pour remercier le travail bénévole exemplaire réalisé par les représentants ainsi que par les membres du conseil d'administration du Regroupement qui ont, tel que l'a noté le juge Jacques dans sa décision, multiplié leurs efforts jusqu'à la dernière minute au bénéfice de la collectivité afin d'assurer un traitement juste et équitable pour tous les membres.

Notre firme a été chargée de s'occuper de la distribution des sommes prévues dans l'entente de règlement. Sachez que nous ne ménagerons aucun effort pour exécuter rapidement ce mandat dès que l'ensemble des sommes prévues au règlement auront été reçues. Nous envisageons à cet égard pouvoir entreprendre notre travail de distribution au cours des prochaines semaines.

Nous vous remercions à nouveau pour votre confiance et pour votre précieuse collaboration tout au long du processus.

Marc-André Gravel, avocat

Antoine Sarrazin-Bourgoin, avocat